

ENRACINEMENT

Information des étrangers en situation administrative irrégulière sur les modalités d'obtention d'un permis de séjour temporaire au travers des circonstances exceptionnelles de l'enracinement

Types et conditions

Enracinement professionnel

Vous pouvez y accéder si vous avez séjourné en Espagne au moins pendant deux années continues et justifiez de relations de travail de plus de six mois. Concernant les majeurs, il est nécessaire:

- 1 Ne pas être citoyen de l'UE, Espace Economique Européen, Suisse ou parent de citoyens de ces pays auxquels s'appliquera le régime des citoyens de l'Union.
- 2 Ne pas avoir d'inscriptions à son casier judiciaire en Espagne ni dans les pays de résidence antérieurs pour des faits considérés comme des délits en Espagne durant les 5 dernières années
- 3 Ne pas être interdit d'entrée en Espagne et ne pas être inacceptable dans l'espace territorial de pays avec lesquels l'Espagne aura signé un accord à cet égard.
- 4 Ne pas vous trouver dans la période de non-retour en Espagne parce que vous aurez assumé le fait de retourner volontairement dans votre pays d'origine.
- 5 Ne pas avoir séjourné hors d'Espagne plus de 90 jours au cours des deux dernières années.
- 6 Pouvoir démontrer que vous avez travaillé au moins six mois au minimum, il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé de manière continue.



En collaboration avec



POR SOLIDARIDAD
OTROS FINES DE INTERÉS SOCIAL

Enracinement familial

Documents attestant le lien familial et la nationalité.

- Si vous êtes le père ou la mère d'un mineur de nationalité espagnole, vous devrez présenter l'extrait d'acte de naissance du mineur.
- Si vous êtes l'enfant d'un père ou d'une mère d'origine espagnole, vous devrez présenter votre extrait d'acte de naissance ou l'extrait d'acte de naissance du père ou de la mère d'origine espagnole

Procédure a suivre

Qui peut présenter la demande?

L'étranger en personne ou son représentant légal s'il est mineur ou incapable. Elle peut également être présentée avec un certificat numérique personnel ou celui d'un représentant qui sera tenu de communiquer électroniquement avec l'Administration.

Lieu de présentation de la demande?

Bureau des Étrangers de la province de l'endroit où l'étranger aura son domicile.

Faut-il payer en demandant le permis?

Oui, le délai est de 10 jours pour acquitter la taxe de séjour temporaire pour circunstancias excepcionnelles (modèle 790 code 052, épigraphe 2.5)

Dans quel délai l'Administration doit-elle se prononcer?

Le délai de prononcé des résolutions est de 3 mois à compter du lendemain de leur enregistrement.

Dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'octroi du permis de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles ou, le cas échéant, depuis son entrée en vigueur, l'étranger devra demander en personne la carte d'identité d'étranger (T.I.E)

L'octroi du permis de séjour implique un permis de travail en Espagne.

Le demandeur présentera au moment de la formalité des empreintes son passeport ou un titre de voyage ou carte d'inscription pour prouver son identité et fournira:

- Demande de carte d'identité d'étranger sur formulaire officiel (EX-17)
- Justificatif du paiement de la taxe de la carte.
- Trois photographies récentes en couleur sur fond blanc, taille carte d'identité.
- Attestation d'inscription à la Sécurité Sociale (seulement pour enracinement social)

Le permis accordé sera valable un an et, à son terme, on pourra demander un permis de séjour ou un permis de séjour et travail.



Enracinement social

Vous pourrez vous régulariser dans ce cas de figure si vous avez séjourné en Espagne au moins pendant trois années continues, avez un contrat de travail et présentez un rapport d'insertion sociale ou que vous avez des liens familiaux avec d'autres étrangers résidents. A cet effet, il est nécessaire de:

- 1 Remplir les conditions numéros 1,2,3 et 4 exigées pour l'enracinement professionnel.
- 2 Ne pas avoir séjourné hors d'Espagne plus de 120 jours au cours des trois dernières années.

Avoir des parents (conjoint ou partenaire enregistré, ascendants ou descendants au premier degré et en ligne directe) avec d'autres étrangers résidents ou avec des espagnols ou présenter un rapport qui attestera votre intégration sociale émis par la Communauté Autonome (ou la Mairie si la Communauté Autonome l'a autorisé), du territoire sur lequel vous aurez votre domicile habituel. Au cas où le rapport n'aura pas été émis dans un délai de 30 jours, circonstance qui devra être dûment prouvée par l'intéressé, cette condition pourra être justifiée par tout moyen de preuve admis en droit.

- 4 Contrat de travail d'une durée non inférieure à un an. L'entreprise ou l'employeur doit être inscrit à la Sécurité Sociale de même qu'être à jour dans l'exécution de ses obligations fiscales et à l'égard de la Sécurité Sociale. De manière générale, le contrat de travail devra être à temps plein.

Enracinement familial

Si vous êtes l'enfant d'un père ou d'une mère d'origine espagnole ou êtes le père ou la mère d'un mineur de nationalité espagnole, vous pouvez obtenir un permis de séjour pour enracinement familial à condition de:

- 1 Remplir les conditions numéros 1, 2, 3 et 4 exigées pour l'enracinement professionnel et social.
- 2 Être le père ou la mère d'un mineur de nationalité espagnole (le père ou la mère doit avoir le mineur à sa charge, vivre avec lui ou remplir ses obligations en tant que père et/ou mère) ou être l'enfant d'un père et/ou d'une mère qui à l'origine sera espagnol/e.

Remarque importante

Les documents d'autres pays:

- Ils seront traduits en espagnol ou langue co-officielle du territoire où la demande est faite par un traducteur assermenté reconnu par le Ministère.
- Ils seront apostillés ou légalisés.
- On apportera des copies des documents, en montrant les originaux lors de la présentation de la demande.

Documents à présenter

Il existe une série de documents communs que vous devrez présenter quelle que soit l'hypothèse d'enracinement et qui sont:

- 1 Imprimé de demande sur formulaire officiel (EX-10) en double exemplaire, dûment rempli et signé par l'étranger.
- 2 Copie complète du passeport, titre de voyage ou carte d'inscription d'une validité minimum de quatre mois.
- 3 Extrait de casier judiciaire délivré par les Autorités du pays ou des pays dans lesquels il aura résidé au cours des cinq dernières années avant l'entrée en Espagne.

Enracinement professionnel

- Documents attestant le séjour continu en Espagne durant une période minimum de deux ans. Les documents fournis devront contenir les données d'identification du demandeur et devront de préférence avoir été émis et/ou enregistrés par une Administration Publique espagnole.
 - Certificat de recensement.
 - Documents relatifs à une hospitalisation, consultation médicale dans un établissement de santé publique...
 - Documents municipaux, autonomiques ou nationaux
- Documents attestant l'existence de relations de travail qui pourront être:
 - Décision de justice ou procès-verbal de conciliation par la voie judiciaire qui la reconnaîtra
 - Décision administrative en confirmation du procès-verbal d'infraction de l'Inspection du Travail et de la Sécurité Sociale qui l'attestera.
 - Ou par tout autre moyen de preuve admis en droit.
- A partir de 2021, on assouplit les conditions de la preuve et on admet de nouveaux moyens grâce à plusieurs jugements rendus par le Tribunal Suprême.
 - Pour prouver la relation de travail, on autorisera la présentation d'un relevé de carrière ou tout autre moyen de preuve admis en droit.
 - Lorsqu'on aura travaillé inscrit à la Sécurité Sociale durant 6 mois, en cas de perte du permis de séjour pour n'importe quel motif, on pourra demander l'enracinement professionnel si les conditions sont remplies.

Enracinement social

- Documents attestant le séjour continu en Espagne durant une période minimum de trois ans. Les documents fournis devront contenir les données d'identification du demandeur et devront de préférence avoir été émis et/ou enregistrés par une Administration Publique espagnole.
 - Certificat de recensement.
 - Documents relatifs à une hospitalisation, consultation médicale dans un établissement de santé publique...
 - Documents municipaux, autonomiques ou nationaux
- Documents attestant l'existence de liens familiaux étrangers (attestés) ou espagnols.
 - Extrait d'acte de mariage / Certificat du registre des unions de fait / Extrait d'acte de naissance
- Documents attestant les moyens de subsistance (contrat de travail signé par le chef d'entreprise et le salarié ou économies familiales)

